

Voici une nouvelle qui fera plaisir aux amateurs de bains de mer qui ne peuvent disposer que d'un jour par semaine. La Compagnie du chemin de fer du Nord recommence ses trains de plaisir à la mer, *dimanche prochain, 29 juin*. Le premier est en destination de Dunkerque.

En voici les prix et les heures :

2.° classe. 4 fr. } Aller et retour compris.
3.° classe. 3 fr. }

ALLER.	
Départ de Tourcoing, dimanc. 29 juin.	à 5 ^h 15
Id. Roubaix	à 5 ^h 22
Id. Lille	à 7 ^h »
Id. Armentières	à 7 ^h 32
Id. Bailleul.	à 7 ^h 54
Arrivée à Dunkerque	à 9 ^h 25

RETOUR.	
Départ de Dunkerque le même jour	à 7 ^h 15
Arrivée à Bailleul	à 8 ^h 45
Id. Armentières	à 9 ^h 05
Id. Lille	à 9 ^h 40
Id. Roubaix	à 10 ^h 15
Id. Tourcoing	à 10 ^h 20

M. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes. On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord, et au bureau central de Lille, rue de la Grande-Chaussée, 30.

ANCIENNES MONNAIES DE CUIVRE.

(Décret du 12 mars 1856.)

Art. 1.° Les anciennes monnaies de cuivre cesseront d'avoir cours légal et forcé, savoir : Les pièces d'un liard et de deux liards et les pièces d'un centime à la tête de liberté; le 1.° juillet prochain;

Les pièces d'un sou et de deux sous et les pièces de cinq et de dix centimes à la tête de liberté, le 1.° octobre suivant.

Art. 2. Jusqu'aux époques ci-dessus fixées, ces monnaies seront reçues en paiement des droits et des contributions publiques, ou échangées successivement contre d'autres espèces, aux caisses et suivant le mode et les proportions déterminées par l'administration.

Le Receveur-Général des Finances a l'honneur de donner avis que, jusqu'au 30 juin inclus, le public est admis, chez tous les percepteurs de l'arrondissement de Lille, à échanger, contre la nouvelle monnaie de bronze, les liards de bon aloi et les centimes anciens à tête de Liberté.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

(Du 18 au 25 juin.)

La situation de la Bourse continue à être assez triste. La rente se débat autour du cours de 74 fr., qui, après avoir été longtemps un cours de rachat, est devenu depuis quelques jours un cours de vente. La perspective des reports onéreux est peu encourageante pour les acheteurs, et la spéculation est tout-à-fait désarçonnée. Aussi pendant les huit jours qui viennent de s'écouler, la spéculation a-t-elle été fort calme. La rente varie à peine de 20 à 25 centimes pendant chaque Bourse, et quelquefois l'écart est moindre entre les cours du début et ceux de la clôture.

Cependant on peut puiser dans cette stagnation même quelques motifs d'espérer que la baisse a à peu près dit son dernier mot. Le marché est faible, soit; mais cette faiblesse est irréflective et n'a pas de cause sérieuse; aussi les

ventes n'ont pas de caractère général, rien qui ressemble à une panique. La hausse est arrêtée par deux grands obstacles : d'un côté, la cherté des reports, qui détourne les capitaux des achats, et de l'autre les émissions continuelles d'obligations de chemins de fer, et la grande quantité de titres de ce genre, qui sont, comme placement, une concurrence dangereuse à la rente.

Les fonds anglais sur lesquels ne pèse pas la même influence continuent à se tenir très-fermes, et à 24 fr. au-dessus de notre 3 p. %.

La rente est tombée maintenant à 70 50 au comptant, et à 70 75 à terme. Le 4 1/2 est lourd à 92 fr.

La Banque de France ne se laisse point ébranler par cette faiblesse des fonds publics, et ses actions sont toujours recherchées avec empressement. Elles étaient naguère à 40 50. On a détaché sur chacune un coupon de 137 fr., et elles se négocient maintenant à 3,915, par conséquent sans changement.

Il y a eu peu de variations depuis huit jours dans les prix des actions de chemins de fer. Les affaires ne sont pas moins calmes sur ce marché que sur celui de la rente.

Les actions industrielles sont dans le même cas. Elles n'éprouvent que des fluctuations insignifiantes. Les anciennes valeurs sont offertes; les Rivoli se soutiennent péniblement à 108 75, le Gaz Parisien à 790, la Compagnie maritime à 526 25, les Omnibus à 875.

La Caisse générale des chemins de fer est bien tenue à 600 fr. Cette Compagnie vient de soumissionner la concession du réseau pyrénéen, moyennant une subvention de 25 millions.

On a beaucoup recherché les actions de la Caisse générale de l'Industrie, de 155 à 157 50. La souscription du Crédit mobilier des Etats sardes, qui a été close le 25 courant, a obtenu un succès remarquable, malgré les réclamations qu'un établissement rival a fait publier, et auxquelles le Crédit mobilier des Etats sardes a répondu victorieusement.

Les Septèmes se négocient toujours à 100 fr. La Compagnie des Omnibus de Londres fait de brillantes recettes, et ses actions jouissent à Londres d'une faveur méritée.

On parle beaucoup de la Société du Crédit houiller et métallurgique, qui vient d'ouvrir à Paris une souscription pour sa première série d'actions de 100 fr. Les porteurs de ces actions participeront aux opérations de l'exercice 1856.

La Compagnie métallurgique des Trois-Bassins a déjà réuni la plus grande partie de son capital. Les garanties qu'elle offre au public sont très-appreciées en province.

La nouvelle Tannerie française, qui exploite des procédés entièrement nouveaux, et la Compagnie des huiles-gaz, qui opère dans l'industrie de l'éclairage une véritable révolution, attirent à juste titre l'attention des capitalistes sérieux.

J. PARADIS.

A Monsieur le Propriétaire-Gérant du Journal de Roubaix.

Paris, 24 juin 1856.

Monsieur,

En lisant votre estimable journal, nous avons remarqué que les colonnes sont ouvertes à tout ce qui intéresse le commerce en général; nous venons, en conséquence, vous entretenir du *Cherche-Fuites*, qui, plus qu'aucune application nouvelle, réunit des avantages au point de vue général. Ces avantages, outre qu'ils sont réels pour tout consommateur de gaz, sont immenses lorsqu'il est appliqué dans ses usines, où il protège la santé des ouvriers. Il faut, assurément, ignorer l'existence du *Cherche-Fuites* pour ne pas en faire usage, quand, à la tête d'une fa-

brique, occupant un grand nombre d'ouvriers, on s'éclairait au gaz.

En effet, qui ne sait que, si le gaz présente dans son emploi une notable économie et une lumière supérieure à celle que procure tout autre mode d'éclairage, qui ne sait, disons-nous, qu'il présente des dangers sérieux, tant sous le rapport des accidents qu'il occasionne que sous celui de la santé, bien souvent compromise par les émanations délétères s'échappant des fuites du gaz ?

C'est, en effet, aux fuites seules que les justes reproches adressés au gaz, lui-même, doivent être attribués, car, il est certain, et, d'ailleurs incontesté, que si les canalisations et appareils destinés à contenir le gaz sont toujours hermétiques, de manière à emprisonner complètement cet hôte dangereux, il ne reste plus que les avantages qu'il procure, et que tous les inconvénients signalés dans son emploi ont alors complètement disparu.

Le *Cherche-Fuites* apporte cette amélioration, et M. Descat-Frouset, de votre ville, qui a pris la peine de venir voir dans nos bureaux pourrait au besoin en témoigner. Tout le monde comprendra sans peine que des tuyaux, soudures et appareils à gaz, lorsqu'ils sont mis en place, à une atmosphère de pression, par exemple, contiendront après cette épreuve et les réparations nécessitées par l'état de ces appareils, contiendront, disons-nous, sans perte et conséquemment sans danger aucun, le gaz qui ne trouvera alors d'issue que pour brûler.

Ce moyen, que nous offrons à tous les manufacturiers ainsi qu'à tous les consommateurs de gaz, rend l'emploi du gaz inoffensif, et nous espérons en le faisant connaître par votre estimable journal, rendre un service réel à la classe des industriels et à celle des ouvriers. Tout le monde nous saura gré d'avoir contribué à faire disparaître les seuls inconvénients résultant d'un mode d'éclairage tellement recherché que l'on y avait recouru malgré les dangers qu'il présentait. Avec notre procédé, nous faisons disparaître les hésitations de ceux qui le redoutaient encore et nous donnerons à ceux qui l'employaient déjà des garanties de sécurité, d'économie et de salubrité, que tous s'empresseront de faire reconnaître.

Nous mettons à la disposition du public les certificats des nombreuses opérations que nous avons faites et que nous faisons chaque jour à Paris, attestant que nous n'avons rien qui soit exact.

Les rapports de la Société d'encouragement, de la Société des architectes, les récompenses décernées à l'inventeur par la Société d'encouragement et le jury de l'exposition universelle de 1855, les rapports du Conseil d'hygiène et de salubrité, et enfin l'ordonnance de M. le Préfet de police, en date du 27 octobre 1855 (prescrivant le *flambage* et mentionnant, pour remplacer ce moyen, le procédé en question, seul applicable à la recherche des fuites de gaz), tels sont les documents que la Compagnie du *Cherche-Fuites* offre à tous ceux des consommateurs de gaz qui, avant d'employer le procédé, voudraient se renseigner et s'éclairer sur sa valeur.

Nous communiquerons avec plaisir à toutes les personnes qui nous en feront la demande, les pièces qui justifient tout ce que nous avançons.

Nous vous remercions à l'avance, Monsieur, de l'appui de votre journal qui aura contribué, en publiant cette lettre, à mettre en lumière une application nouvelle, utile à tous, et à la classe ouvrière, en particulier.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

MACCAUD & C.®

De l'observation du Dimanche.

NOTES HISTORIQUES.

SUITE ET FIN. — (Voir le numéro du 25 juin.)

L'on a étendu la même faveur à toutes les occupations utiles, à toutes celles qui ont pour objet le transport, la préparation et la conservation des choses nécessaires à la vie et à la défense sociale. C'est ce que répondit, en 1426, la Faculté de théologie de Paris, consultée sur l'obligation et la manière de célébrer les dimanches; voici ce qu'elle dit : 1.° Que l'on peut exercer le dimanche les œuvres libérales, spirituelles ou corporelles qui regardent le service de Dieu, ou la charité envers le prochain; 2.° que l'on n'est point obligé de s'abstenir des œuvres serviles pour la conservation du corps, comme de préparer les aliments, de se défendre quand on est attaqué ou en danger de sa vie; 3.° que l'on peut en ces jours vendre ou acheter les choses nécessaires à la vie; 4.° que, quand il y a nécessité, on peut même accorder dispense pour travailler aux autres œuvres serviles; 5.° que cette nécessité ne peut pas être marquée par une règle générale; mais qu'il faut, dans ce cas, avoir recours au jugement d'un homme sage et de probité.

Ainsi l'on comprenait dans les exceptions de l'infraction des dimanches, tout ce qui se faisait au-dedans ou au-dehors des temples, pour y préparer les choses nécessaires au service divin; la vente, l'achat, la préparation des aliments nécessaires pour le soutien de la vie; le travail continu et très-pénible des religieux, des religieuses et des autres personnes employées dans les hôpitaux, qui n'est pas même interrompu les jours des plus grandes cérémonies de l'église; celui des médecins et des autres personnes qui ont soin des malades dans les maisons particulières; le travail nécessaire pour faire cesser le péril imminent d'une maison qui menace ruine, éteindre un incendie ou pourvoir à quelque autre besogne pressante.

C'est aussi, en conséquence de ces principes, que les anciens règlements de police accordaient aux boulangers, aux bouchers, aux traitiers, aux barbiers, des facilités pour exercer. L'ordonnance du prévôt, du 5 août 1488, permettait le commerce du pain dans les boutiques, mais défendait de cuire le dimanche. L'ordonnance du roi Jean, du mois d'août 1363, porte que : « Depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remy, les bouchers attendront au samedi à tuer leurs bestiaux, et leur permet de tenir leurs boutiques ouvertes le dimanche. »

On sait qu'autrefois les barbiers et chirurgiens formaient une seule et même communauté, sous le nom de *barbiers-chirurgiens*. L'utilité de leur profession servit de motif à la permission qu'ils eurent de tenir boutique ouverte le dimanche, car alors les chirurgiens-barbiers étaient en boutique. La nécessité des pensements dans certains cas de chirurgie ne permettant point de différer, ils étaient dès-lors dispensés de l'observation du précepte. Aussi Henri III, leur accordant de nouveaux statuts, 1575, les confirme-t-il dans ce privilège. Mais lorsqu'ensuite on créa les barbiers-perruquiers, en 1637, on ne parla pas de la permission, que prirent ceux-ci, de tenir pleine et entière boutique ouverte le dimanche. Lorsqu'on leur fit cette objection, ils répondirent que leur état étant destiné à la propreté, et le soin en étant recommandé le dimanche par le concile d'Orléans, en 538, le synode de Paris, en 755, et la décrétale d'Alexandre III, de 1160, ils pouvaient travailler ce jour-là.

Au reste, la plupart des lois de police que nous venons de rapporter sont rappelées dans une ordonnance du 8 novembre 1760. Elle défend : 1.° à tous ouvriers et marchands de Paris,

truit dans les langues modernes, Bénégo lui convint, il se l'attacha, et après lui avoir confié plusieurs missions dont le Portugais s'acquitta avec intelligence et fidélité, il l'emmena au Mexique, et, quelques années plus tard, le donna à son fils Télasco pour l'accompagner dans ses voyages.

D'après cet exposé rapide, on accordera sans doute au pauvre Bénégo une sorte de philosophie pratique, fondée sur une grande expérience des événements et sur une profonde connaissance des hommes; on lui permettra même de raisonner, de critiquer, quelquefois un peu amèrement, c'est le privilège du malheur; mais je suis garant qu'il n'en abusera pas.

Tandis que nous nous occupons de lui, il vient de conduire son maître à l'hôtel d'Angleterre, rue de Richelieu, où nous le laisserons reposer quelques instants, pour esquiver le tableau que présentait à cette époque la capitale de la France.

R. DE MERCIQNY.

(La suite au prochain numéro.)

Les mots du paralogographe inséré dans notre dernier numéro, sont : *Para, Pare, Pari, Paros, Paru.*

ÉNIGME.

Un pied de malongueur
Est la juste mesure;
Il est aussi de ma largeur,
Cependant du carré je n'ai point la figure.

CHAPITRE VI.

LE MEXICAIN A PARIS.

Je crois qu'il est temps de rejoindre notre Mexicain que nous avons laissé galopant avec son fidèle Bénégo, sur la route de Paris; mais comme il a pris de l'avance, nous traverserons rapidement la forêt de Sénart qui, dit-on, n'est pas sûre; nous ne nous arrêterons pas à Lieusaint, malgré les souvenirs qu'y a laissés le bon Henri; encore moins à Charenton, de peur d'une méprise, et, grâce à notre extrême diligence, nous atteindrons les voyageurs rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine.

— Sommes-nous déjà dans Paris? demandait Télasco à son valet, en regardant les longues murailles et les maisons fermées qui font ressembler cette rue à un dimanche de Londres.

— Oui, Monsieur, à peu près.

— Cela me paraît bien triste et bien peu conforme aux récits que l'on m'en a faits.

— Paris est le pays des contrastes et vous ne pouvez le juger de sitôt. Voyez, comme à mesure que nous avançons, le silence fait place au mouvement et à la vie; de bruyantes manufactures succèdent aux paisibles melonniers. Une foule laborieuse s'agit et se meut dans tous les sens, comme les *termites* de la côte d'Afrique ou comme les fourmis de ce pays. Les uns trouvent à peine dans un travail continu de quoi se procurer une chétive nourriture; d'autres, plus industrieux, pourraient épargner pour l'avenir, mais ils ne travaillent que trois jours et se divertissent les quatre autres en mangeant ce qu'ils ont gagné, tandis que ce gros marchand qui n'a d'autre peine que celle d'acheter et revendre les ouvrages de ces malheureux, fait bâtir un hôtel, où, dans

quelques années, il ira se reposer des travaux des autres.

— Tu m'étonnes; je croyais trouver enfin un peuple libre, sage et heureux; mais plus nous voyageons et moins il me reste d'espérance. Qu'avons-nous vu dans la patrie de Washington? un gouvernement sage et les classes supérieures éclairées; mais à côté d'institutions admirables, j'ai retrouvé l'esclavage, plus affreux encore que celui dont le courage de nos pères a su préserver nos montagnes. L'Angleterre est libre et puissante; mais l'orgueil et le luxe des grands insulte à la misère du peuple, et la férocité brutale de celui-ci étouffe les sentiments de pitié que sa situation devrait inspirer.

— A parler franchement, Monsieur, nous aurons plus souvent occasion de remarquer les vices de l'homme que ses vertus. Tel que vous me voyez, j'ai presque visité toutes les parties du globe, et, à quelques nuances près, relatives au degré de civilisation et à l'influence du climat, j'ai trouvé partout la même chose. Ici, c'est un vingtième de la population qui s'enrichit aux dépens des dix-neuf autres. Ailleurs, c'est un trentième, un quarantième, un cinquantième, les quantités changent, mais l'effet est toujours le même, le plus grand nombre se laisse toujours dominer par le plus petit; car le peuple est peuple à l'orient comme à l'occident, au midi comme au nord. Sans souci de l'avenir, il se contente de sipeu de chose, qu'on le conduit à la lisière en lui laissant un nécessaire qui ne vaut pas la peine qu'on le lui ôte. L'espagnol et l'indien ne travaillent qu'autant qu'il le faut pour dormir et ne pas mourir de faim; l'anglais pour boire du *porter* et du *gin*; le russe, pour de l'eau-de-vie et de l'huile rance; l'allemand pour des pommes de terre et des choux pourris; le

hollandais, pour du tabac et de la bière, le français, pour se vêtir et danser. Qu'on les moleste, qu'on les opprime, ils crient un jour, mais le lendemain ils n'y pensent plus.

On s'étonnera peut-être d'entendre raisonner de la sorte un domestique américain. Quelques mots suffiront pour éclaircir cette apparente invraisemblance.

Bénégo, fils d'un honnête marchand de Lisbonne, fut destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique et fit à cet effet d'assez bonnes études; mais quelques étourderies de jeunesse punies trop sévèrement lui firent abandonner le collège où on l'avait placé et chercher dans des contrées lointaines un genre de vie plus conforme à son caractère changeant et à son goût pour le plaisir.

Il vécut quelque temps au Brésil et y acquit même par son intelligence et son activité un capital qui pouvait suffire à son existence; mais le désir de faire en peu de temps une fortune brillante lui fit entreprendre plusieurs voyages longs et périlleux. Il parcourut l'Amérique méridionale, passa à la Chine, visita l'Inde, la Perse et l'Afrique, et revint au Brésil plus pauvre qu'il n'en était parti. Pour comble de malheur, il s'y brouilla avec l'inquisition et ne réussit qu'avec beaucoup de peine à se réfugier en Europe pour y trouver un asile contre les persécutions du saint-office.

Tour-à-tour le favori ou le jouet de la fortune, tantôt maître, tantôt valet, Bénégo passa dans les principaux états européens dix années de l'existence la plus bizarre. Il se trouvait enfin à Londres où, poussé par le besoin, il cherchait de nouveau l'occasion d'engager sa liberté, lorsqu'on le présenta au seigneur Diego de los Sacotecas, l'un des plus riches propriétaires du Mexique. Celui-ci demandait un domestique in-